

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2012

Compte-rendu

L'an deux mil douze, le neuf du mois de mars, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 2 mars 2012, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Était absente excusée :

Madame Mireille THIÉBAUD (procuration à Mme Murielle ROCHE)

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 10 février 2012, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Taux 2012 :

En raison de la situation liée à la crise financière, mais afin de poursuivre nos investissements, Monsieur le Maire propose une augmentation de nos taux d'imposition de 1 %, respectant de cette façon la promesse de modération de la pression fiscale. Il rappelle que cette année 2012 verra une diminution des recettes suite à l'arrêt de l'exploitation de la gravière.

Pour mémoire, l'inflation pour 2011 a été de 2.4 % (source INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions d'appliquer les taux d'imposition 2012 suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 13.09 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 8.49 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 30.16 %
- ✓ CFE : 15.15 %

## Compte de gestion et compte administratif 2011 – Budget Principal :

### Compte de gestion 2011

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le receveur municipal, Monsieur Gérald MATHIRON, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 238 132.65 €
- Recettes : 247 493.58 €

Investissements :

- Dépenses : 23 530.11 €
- Recettes : 103 560.12 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Gérald MATHIRON, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, il est donc approuvé par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention.

### Compte administratif 2011

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales et 9 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié par l'article 48 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2011.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2011, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2011.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2011 qui se traduit de la façon suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

|              | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>     | <b>Excédent/Déficit</b> |
|--------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| CA 2011      | 247 493.58 €        | 238 132.65 €        | 9 360.93 €              |
| Report 2010  | 102 694.91 €        |                     | 102 694.91 €            |
| <b>Total</b> | <b>350 188.49 €</b> | <b>238 132.65 €</b> | <b>112 055.84 €</b>     |

**I – Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à 350 188,49 € et se répartissent comme suit :

#### **a) Chapitre 013 – Atténuation de charge : 3 849,42 €**

Il s'agit du remboursement par la SMACL et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'indemnités journalières suite à l'arrêt de travail de deux employées.

## **b) Chapitre 70 – Produits des services : 59 564,05 €**

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- les concessions de cimetières (210 €),
- les redevances d'occupation du domaine public communal (183 €),
- la location du droit de chasse (1 200 €),
- les recettes liées à la gravière (location du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> trimestre : 3 201,42 € / solde de la redevance 2011 : 31 174,42 € - soit un total de 34 375,84 €),
- l'indemnité compensatrice pour l'Agence Postale Communale (11 400 €, soit 950 € par mois),
- les recettes issues des photocopies (103,50 €),
- le remboursement par les communes de CLÉRY et PERRIGNY d'une partie des frais de fonctionnement et de personnel de l'école maternelle (8 123,19 €),
- les recettes issues de la location de matériel (tables – chaises – vaisselles de la salle des fêtes) (151,50 €),
- le remboursement par la commune de SOISSONS des frais liés à l'organisation de la soirée du 13 juillet 2011 (379,52 €),
- des avances sur charges versées par les locataires (960 €),
- des recettes émanant du repas organisé le 13 juillet 2011 (buvette + repas) (2 042,50 €),
- des charges (fluides) issues de la location de la salle des fêtes (435 €).

## **c) Chapitre 73 – Impôts et taxes : 109 562,05 €**

Ce chapitre est constitué :

- des produits issus des trois taxes (taxe d'habitation / foncier bâti / foncier non bâti) et de l'allocation compensatrice dans le cadre de la taxe professionnelle (101 131 €). L'augmentation constatée entre 2010 et 2011 est essentiellement due au transfert de taxes du Département et de la Région aux communes. Par ailleurs, la municipalité a souhaité maîtriser la pression fiscale. C'est pourquoi le taux d'imposition communal a progressé de 1 %, en dessous de l'inflation.
- de la taxe additionnelle aux droits de mutations (8 431,05 €) qui est calculée en fonction du nombre de maisons vendues sur la commune (+ 2 861,23 €) par rapport à l'année 2010.

## **d) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : 62 142,86 €**

Ces produits correspondent aux différentes dotations versées par l'Etat :

- Dotation Globale de Fonctionnement (43 441 €),
- Dotation de Solidarité Rurale (6 525 €),
- Dotation aux élus locaux (2 793 €),
- Dotations diverses (compensation en matière de taxes foncières, de taxes d'habitation / compensation dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle / établissement de cartes nationales d'identité / tenue des élections cantonales) (9 383,86 €). Ce chapitre enregistre une augmentation de 6 916,12 €.

## **e) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 11 505,29 €**

Sont comptabilisés à ce chapitre :

- les loyers perçus dans le cadre de la location des deux appartements communaux (6 360 €),
- les locations de la salle des fêtes (1 184 €),
- les fermages (location des terres agricoles de la commune) (3 961,29 €).

## **f) Chapitre 76 – Produit financiers : 718,46 €**

Cette somme correspond au montant des intérêts perçus suite aux différents placements effectués au cours de l'année 2011. La commune n'ayant plus

l'autorisation de placer des fonds, aucun placement ne sera effectué sur l'année 2012.

**g) Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 151,45 €**

Les produits exceptionnels correspondent au remboursement par le CNAS d'un trop perçu sur la cotisation 2011 (26,45 €) et d'une participation à la consommation d'eau des gens du voyage (125 €).

**h) Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2010 : 102 694,91 €**

**II – Les dépenses de fonctionnement** d'un montant de 238 132,65 € se décomposent de la façon suivante :

**a) Chapitre 011 – Charges à caractère général : 80 865,01 €**

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au fonctionnement courant d'une collectivité territoriale. Il enregistre une hausse de 7 511,55 € par rapport à l'exercice 2010. Cette hausse provient essentiellement :

- de l'augmentation du poste « Combustibles »,
- des frais engendrés suite au cambriolage,
- de l'augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire,
- de factures relatives à l'exercice 2010 qui ont été mandatées sur l'exercice 2011.

**b) Chapitre 012 – Frais de personnel : 97 098,30 €**

Il s'agit de la rémunération du personnel ainsi que des diverses charges patronales s'y rapportant.

**c) Chapitre 014 – Atténuation des produits : 18 356 €**

Cette somme correspond au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources dû suite à la réforme de la taxe professionnelle.

**d) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 26 371,20 €**

Sont comptabilisées à ce chapitre :

- les indemnités versées au maire et aux adjointes et les différentes charges sociales s'y rapportant (14 247,80 €),
- la cotisation au service incendie (8 311 €) qui représente 1/3 du chapitre,
- la participation aux frais de maintenance 2011 du SICECO (872,40 €),
- les subventions versées aux associations et au CCAS (2 940 €).

**e) Chapitre 66 – Charges financières : 1 703,87 €**

Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours au titre de l'année 2011.

**f) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 115 €**

Il s'agit d'une annulation de dette en faveur d'un administré suite à une erreur d'adresse de facturation dans le cadre de la taxe sur les ordures ménagères.

**g) Chapitre 042 – Opération d'ordre entre sections : 13 623,27 €**

Cette somme correspond à la première année d'amortissement des frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux (Cœur de village, chaufferie bois, schéma directeur d'assainissement) et de la subvention versée au syndicat de l'eau dans le cadre des frais d'études de l'assainissement du village.

## SECTION d'INVESTISSEMENT

|              | Recettes            | Dépenses            | Excédent/Déficit    |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| CA 2011      | 103 560.12 €        | 23 530.11 €         | + 80 030.01 €       |
| Report 2010  |                     | 78 480.14 €         | - 78 480.14 €       |
| <b>Total</b> | <b>103 560.12 €</b> | <b>102 010.25 €</b> | <b>+ 1 549.87 €</b> |

**I – Les recettes d'investissement** qui s'élèvent à 103 560,12 €, se décomposent comme suit :

**a) Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 000,60 €**

Les subventions proviennent :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (1 800 €),
- du Département (200,60 €).

**b) Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 87 936,25 €**

Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement capitalisé qui a permis de financer le déficit d'investissement de l'année 2009 et les restes à réaliser.

**II – Les dépenses d'investissement** d'un montant de 102 010,25 € se décomposent de la façon suivante :

**a) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 9 056,74 €**

Cette somme correspond au remboursement du capital des emprunts en cours au titre de l'année 2011.

**b) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 10 367,11 €**

Les travaux suivants ont été réalisés :

- achat du caveau à une ancienne habitante de Vielverge (200 €),
- travaux d'électricité au sein de la mairie (1 314,40 €),
- achat de stores pour l'école maternelle (159,60 €),
- matériel informatique (1 390,55 €),
- achat de deux vitrines pour affichage (1 782,04 €),
- achat réfrigérateur (314 €),
- rachat du mobilier de la bibliothèque (3 147,01 €),
- illuminations (2 059,51 €).

**c) Report du déficit d'investissement de l'année 2010 : 78 480,14 €**

**Le budget principal dégage donc un excédent de fonctionnement d'un montant de 113 605,71 € (112 055,84 € de la section de fonctionnement + 1 549,87 € de la section d'investissement).** Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 2011.

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention, le compte administratif 2011.

## Affectation du résultat 2011 – Budget Principal :

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2011.

Le Compte Administratif 2011 qui vient d'être d'approuvé a, en effet, permis de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2011 s'élèvent à :

- Excédent de fonctionnement : 112 055,84 €
- Excédent d'investissement : 1 549,87 €
- Reste à réaliser dépenses d'investissement : 8 015,00 €

Afin de combler les restes à réaliser des dépenses d'investissement (8 015,00 €), il est nécessaire de prélever la somme de 6 465,13 € (montant des RAR déduction faite de l'excédent d'investissement) sur l'excédent de fonctionnement qui est de 112 055,84 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2011 comme suit :

Section de fonctionnement

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 105 590,71 €

Section d'investissement

- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 6 465,13 €
- 001 – Excédent d'investissement reporté : 1 549,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 7 voix POUR et 2 abstentions, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du budget principal.

## Compte de gestion et compte administratif 2011 – Budget Forêt :

### **Compte de gestion 2011**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le receveur municipal, Monsieur Gérald MATHIRON, avec en résultat :

Fonctionnement :

- Dépenses : 7 568.77 €
- Recettes : 1 774.20 €

Investissements :

- Dépenses : 20 010.39 €
- Recettes : 17 221.31 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Gérald MATHIRON, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, il est donc approuvé par 7 voix POUR et 2 abstentions.

### **Compte administratif 2011**

Conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales et 9 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié par l'article 48 de la loi

d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, Monsieur le Maire dépose sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2011.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il appartient aux membres du conseil municipal d'élire le président de séance pour la discussion de ce compte administratif.

Monsieur Alain CHARLET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du président de séance pour la discussion du compte administratif 2011, il propose Madame Murielle ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame Murielle ROCHE en tant que présidente de séance pour le compte administratif 2011.

Madame Murielle ROCHE présente le compte administratif 2011 qui se traduit de la façon suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

|              | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>   | <b>Excédent/Déficit</b> |
|--------------|---------------------|-------------------|-------------------------|
| CA 2011      | 1 774.20 €          | 7 568.77 €        | - 5 794.57 €            |
| Report 2010  | 165 351.10 €        |                   | 165 351.10 €            |
| <b>Total</b> | <b>167 125.30 €</b> | <b>7 568.77 €</b> | <b>159 556.53 €</b>     |

**I – Les recettes de fonctionnement** (167 125,30 €) sont constituées :

- de la vente de bois (têtes de chêne) pour un montant de 1 172,19 € (CA 2010 : 1 390,80 €),
- du règlement des parts d'affouage pour 600 €, soit 40 affouagistes à 15 € la part (CA 2010 : 750 € - 50 affouagistes à 15 €)
- de produits divers de gestion courante (2,01 €) correspondant à un arrondi de TVA,
- de l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 165 351,10 €

Il faut noter qu'aucune vente de bois n'a été réalisée en 2011 hormis la vente de têtes de chêne et les affouages aux administrés. En 2010, la commune avait enregistré une vente de bois pour un montant de 83 227,24 €.

**II - Les dépenses de fonctionnement** (7 568,77 €) concernent :

- les frais de gardiennage (6 144,57 €) qui ont diminué de 3 986,14 € par rapport à l'année 2010 en raison d'aucune vente de bois sur l'année 2011,
- les frais liés à l'entretien des bois et forêts (1 424,20 €) réalisé par l'ONF et l'entreprise Geay. Ils ont baissé de 4 266,44 € par rapport à l'année précédente.

### SECTION d'INVESTISSEMENT

|              | <b>Recettes</b>    | <b>Dépenses</b>    | <b>Excédent/Déficit</b> |
|--------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| CA 2011      | 17 221.31 €        | 20 010.39 €        | - 2 789.08 €            |
| Report 2010  |                    | 13 646.31 €        | - 13 646.31 €           |
| <b>Total</b> | <b>17 221.31 €</b> | <b>33 656.70 €</b> | <b>- 16 435.37 €</b>    |

**I – Les recettes d'investissement** (17 221,31 €) correspondent :

- à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour pallier au déficit d'investissement de l'année 2010 (13 646,31 €),



– à une subvention émanant du Département (3 575 €).

**II - Les dépenses d'investissement** (33 656,70 €) concernent :

- la reprise du déficit d'investissement de l'année 2010 (13 646,31 €)
- les travaux réalisés par l'ONF (20 010,39 €).

**Le budget forêt dégage donc un excédent de fonctionnement d'un montant de 143 121,14 € à la clôture de l'exercice 2011** (159 556,53 € de la section de fonctionnement – 16 435,39 € de la section d'investissement).

Monsieur Alain CHARLET, maire en exercice, se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 6 voix POUR et 2 abstentions, le compte administratif 2011.

**Affectation du résultat 2011 – Budget Forêt :**

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget forêt à la clôture de l'exercice 2011.

Le Compte Administratif 2011 qui vient d'être d'approuvé a, en effet, permis de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2011 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 159 556,53 €
- Déficit d'investissement : 16 435,39 €

Pour pallier au déficit d'investissement d'un montant de 16 435,39 €, il est nécessaire de prélever cette somme sur l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 159 556,53 €.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 143 121,14 €

Section d'investissement

- 001 – Déficit d'investissement reporté : 16 435,39 €
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 16 435,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 7 voix POUR et 2 abstentions, l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du budget forêt.

**Budget Principal 2012:**

Monsieur Alain CHARLET cède la parole à Madame Murielle ROCHE afin de présenter le budget principal 2012.



|                       | Dépenses     |              |              |                     |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
|                       | CA 2011      | BP 2011      | BP 2012      | % évol.<br>BP 11/12 |
| <b>Fonctionnement</b> | 238 132.65 € | 426 414.00 € | 387 862.00 € | - 9.04 %            |
| <b>Investissement</b> | 102 010.25 € | 415 146.00 € | 485 040.00 € | + 16.84 %           |

|                       | Recettes     |              |              |                     |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
|                       | CA 2011      | BP 2011      | BP 2012      | % évol.<br>BP 11/12 |
| <b>Fonctionnement</b> | 350 188.49 € | 426 414,00 € | 387 862,00 € | - 9.04 %            |
| <b>Investissement</b> | 103 560.12 € | 415 146,00 € | 485 040,00 € | + 16.84 %           |

Avant d'étudier en détail le budget primitif 2012 de la commune, Madame Murielle ROCHE précise que celui-ci a été établi en tenant compte de l'arrêt total de l'exploitation de la sablière. C'est pourquoi, on constate une baisse de 9,04 % pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement enregistre quant à elle une hausse de 16,84 % en raison de deux opérations d'ordre qui n'ont aucun impact financier sur le budget dans le cadre des opérations d'ordre patrimonial (actif de la commune) :

- transfert du « réseau d'assainissement » sur le réseau d'eaux pluviales (écriture à la demande de la Trésorerie Municipale),
- intégration de la valorisation des parcelles de bois qui ont été données à la commune.

Si l'on neutralise ces écritures comptables, la section d'investissement enregistre une baisse de 5,21 % par rapport au BP 2011.

## Section de fonctionnement

### ➤ Les dépenses

|                                                  | CA 2011             | BP 2011             | BP 2012           | % évol.<br>BP 11/12 |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général       | 80 865.01 €         | 89 650.00 €         | 88 450.00 €       | - 1.34 %            |
| Chapitre 012 - Charges de personnel              | 97 098.30 €         | 105 750.00 €        | 105 750.00 €      | 0 %                 |
| Chapitre 014 - Atténuation de produits           | 18 356.00 €         | 21 710.00 €         | 20 000.00 €       | - 7.88 %            |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 26 371.20 €         | 28 400.00 €         | 28 300.00 €       | - 0.35 %            |
| Chapitre 66 - Charges financières                | 1 703.87 €          | 1 750.00 €          | 1 300.00 €        | - 25.71 %           |
| Chapitre 67 – Charges exceptionnelles            | 115.00 €            | 200.00 €            | 150.00 €          | - 25.00 %           |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre                | 13 623.27 €         | 14 630.00 €         | 26 427.00 €       | + 80.63 %           |
| Virement à la section d'investissement           | 0 €                 | 164 324.00 €        | 117 485.00 €      | - 28.50 %           |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>238 132.65 €</b> | <b>426 414.00 €</b> | <b>387 862.00</b> | <b>- 9.04 %</b>     |

### Chapitre 011 – Charges à caractère général (88 450 €)

Ce chapitre regroupe toutes les charges de fonctionnement courant d'une collectivité territoriale. Les charges à caractère général diminuent de 1,34 % par rapport à l'année 2011 malgré l'évolution de certains postes :

- les combustibles pour tenir compte de la hausse des tarifs

– les frais de télécommunication suite à un rappel adressé par France Télécom concernant des factures impayées et non parvenues à la mairie pour l'école maternelle.

Madame Murielle ROCHE rappelle qu'il est nécessaire de maîtriser les frais de fonctionnement en faveur des dépenses d'investissement ;

#### **Chapitre 012 – Frais de personnel (105 750 €)**

Il s'agit de la rémunération du personnel ainsi que des diverses charges s'y rapportant. Ce chapitre tient compte de l'éventuel remplacement du cantonnier durant ses congés d'été.

#### **Chapitre 014 – Atténuation de produits (20 000 €)**

Cette somme correspond au montant à reverser au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources suite à la réforme de la taxe professionnelle. Il s'agit d'une dépense pour la commune qui est calculée par les services fiscaux.

#### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (28 300 €)**

Ce chapitre regroupe les indemnités versées au maire et aux adjointes, la cotisation au service incendie, les subventions versées aux associations et au CCAS. Les crédits de ce chapitre sont stables.

#### **Chapitre 66 – Charges financières (1 300 €)**

Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts en cours au titre de l'année 2012.

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (150 €)**

Il convient de prévoir l'inscription d'un crédit au chapitre 67 dans le cas où il serait nécessaire d'annuler des titres antérieurs (annulation de dettes).

#### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre (26 427 €)**

Cette somme correspond à deux années d'amortissement des frais d'études (Cœur de village / Chauffage bois / Assainissement) mais aussi de la subvention qui avait été accordée au syndicat de l'eau dans le cadre de l'assainissement de la commune. Le conseil municipal avait décidé de les amortir sur une durée de 5 ans.

Normalement, la première année d'amortissement devait être comptabilisée en 2010. Or, celle-ci a été comptabilisée en 2011. Nous devons donc rattraper une année d'amortissement.

#### **Virement à la section d'investissement (117 485 €)**

Pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire d'opérer un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui nous permettra de réaliser le programme des travaux de l'année 2012.

Le reversement à la section d'investissement diminue de 28,50 % par rapport à l'année précédente en raison de l'arrêt définitif de l'exploitation de la sablière.

#### **➤ Les recettes**

|                                       | <b>CA 2011</b> | <b>BP 2011</b> | <b>BP 2012</b> | <b>% évol.<br/>BP 11/12</b> |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|
| Chapitre 013 - Atténuation de charges | 3 849.42 €     | 0 €            | 2 100.00 €     | -                           |
| Chapitre 70 - Produits des services   | 59 564.05 €    | 37 200.00 €    | 26 350.00 €    | - 29.17 %                   |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes         | 109 562.05 €   | 102 270.00 €   | 107 151.00 €   | + 4.77 %                    |

|                                                   |                     |                   |                   |                 |
|---------------------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| Chapitre 74 - Dotations                           | 62 142.86 €         | 64 700.00 €       | 62 250.00 €       | + 6.79 %        |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 11 505.25 €         | 119 340.00 €      | 84 411.00 €       | - 29.27 %       |
| Chapitre 76 - Produits financiers                 | 718.46 €            | 210.00 €          | 10.00 €           | - 95.24 %       |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels              | 151.45 €            | 0 €               | 0 €               | -               |
| Résultat de fonctionnement reporté                | 102 694.91 €        | 102 694.00 €      | 105 590.00 €      | + 2.82 %        |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>350 188.49 €</b> | <b>426 414.00</b> | <b>387 862.00</b> | <b>- 9.04 %</b> |

### **Chapitre 013 – Atténuation de charges (2 100 €)**

Ce chapitre correspond à divers remboursements tels que le remboursement par la SMACL et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'indemnités journalières suite aux arrêts de travail des employés communaux.

### **Chapitre 70 – Produits des services (26 350 €)**

Ce chapitre regroupe les concessions de cimetières, les redevances d'occupation du domaine public communal, la location du droit de chasse, l'indemnité compensatrice pour l'Agence Postale Communale, les recettes issues des photocopies, le remboursement par les communes de CLÉRY et PERRIGNY d'une partie des frais de fonctionnement de l'école maternelle (ATSEM), les recettes émanant de la location de matériel (tables – chaises – vaisselle de la salle des fêtes), le remboursement par la commune de SOISSONS des frais relatifs à l'organisation de la soirée du 13 juillet, les avances sur charges versées par les locataires, les recettes émanant du repas organisé le 13 juillet et du remboursement des fluides dans le cadre de la location de la salle des fêtes.

On constate une baisse de 29,17 % suite à l'arrêt de la sablière.

### **Chapitre 73 – Impôts et taxe (107 151 €)**

Il s'agit des produits issus des trois taxes réglées par les contribuables et de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui est perçue par la commune en fonction des maisons qui se vendent sur son territoire.

### **Chapitre 74 – Dotations (62 250 €)**

Il est constitué des différentes dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement / Dotation de Solidarité Rurale / Dotation aux élus locaux / Indemnités compensatrices dans le cadre des taxes foncières et de la taxe d'habitation).

A l'heure actuelle, le montant des dotations de l'Etat pour notre commune n'est pas encore connu. Donc, les crédits inscrits correspondent au montant arrondi des dotations perçues en 2011.

### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (84 411 €)**

Ce crédit prévoit les loyers perçus dans le cadre de la location des deux appartements communaux, les locations de la salle des fêtes, les fermages et une subvention émanant du budget de la forêt.

Ce chapitre enregistre une baisse de 29,27 % en raison de la diminution de la subvention provenant du budget forêt.

### **Chapitre 76 – Produits financiers (10 €)**

### **Résultat de fonctionnement reporté (105 590 €)**

## Section d'investissement

### ➤ Les dépenses

|                                              | CA 2011             | BP 2011             | BP 2012             | % évol.<br>BP 11/12 |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre 16 - Emprunts                       | 9 056.74 €          | 9 100.00 €          | 9 500.00 €          | + 4.40 %            |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles  | 4 106.26 €          | 5 110.00 €          | 1 000.00 €          | - 80.43 %           |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles    | 10 367.11 €         | 322 456.11 €        | 383 000.00 €        | + 18.78 %           |
| Chapitre 041 – Opération d'ordre patrimonial |                     |                     | 91 539.00 €         | -                   |
| Report du déficit d'investissement           | 78 480.14 €         | 78 479.89 €         | -                   | - 100.00 %          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>102 010.25 €</b> | <b>415 146.00 €</b> | <b>485 040.00 €</b> | <b>+ 16.84 %</b>    |

#### **Chapitre 16 - Emprunts (9 500 €)**

Ce crédit correspond au remboursement du capital des emprunts en cours au titre de l'année 2012.

Monsieur le Maire rappelle que tous les emprunts de la commune seront terminés en avril 2015 (un en 2012, deux en 2013, un en 2014 et le dernier en 2015).

#### **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (1 000 €)**

Il s'agit d'un crédit principalement pour divers travaux qui pourraient être réalisés par le SICECO au cours de l'année 2012 (exemple : pose des prises pour les illuminations). Désormais, tout paiement en faveur du SICECO doit être comptabilisé au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées ».

#### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (383 001 €)**

Lors de la première réunion de la commission des finances, Monsieur le Maire avait demandé aux conseillers municipaux de lui indiquer les travaux qu'ils souhaiteraient voir inscrire au budget 2012. Monsieur le Maire et les adjointes se sont rencontrés afin d'établir la programmation des investissements.

Par conséquent, voici les investissements qui ont été retenus :

- Réserve pour l'acquisition de parcelles de bois et forêt (2 000 €),
- Agrandissement du cimetière (30 000 €),
- Achat d'une fourche pour le tracteur (5 700 €) (une proposition intéressante a été faite par les établissements Giacomel d'Auxonne pour une fourche et un godet à terre neufs),
- Réhabilitation de deux logements y compris les frais d'honoraire de l'architecte (326 001 €),
- Acquisition de divers matériels pour l'école maternelle (500 €)
- Divers travaux sur le bâtiment de la mairie (2 000 €),
- Matériel de bureau et informatique (800 €),
- Mobilier (1 000 €),
- Divers travaux (15 000 €).

#### **Chapitre 041 – Opération d'ordre patrimonial (91 539 €)**

Un don de parcelle de bois a été fait à la commune de Vielverge. Il convient d'intégrer la valorisation de ces parcelles au sein de son actif.

Par ailleurs, est inscrite à l'actif de la commune depuis de nombreuses années une somme de 89 539 € concernant le « réseau assainissement ». Or, il s'avère que cela

concerne le réseau d'eaux pluviales. A la demande de la Trésorerie Municipale, il est nécessaire de prévoir une écriture d'ordre pour le transfert.

➤ **Les recettes**

|                                                   | <b>CA 2011</b>      | <b>BP 2011</b>      | <b>BP 2012</b>      | <b>% évol.<br/>BP 11/12</b> |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------|
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement        | 2 000.60 €          | 50 000.00 €         | 77 200.00 €         | + 54.40 %                   |
| Chapitre 16 - Emprunts                            | 0 €                 | 98 256.00 €         | 164 374.00 €        | + 67.29 %                   |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 87 936.25 €         | 87 936.00 €         | 6 466.00 €          | - 92.65 %                   |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections  | 13 623.27 €         | 14 630.00 €         | 26 427.00 €         | + 80.64 %                   |
| Chapitre 041 – Opérations d'ordre patrimonial     |                     |                     | 91 539.00 €         | -                           |
| Virement à la section de fonctionnement           | 0 €                 | 164 324.00 €        | 117 485.00 €        | - 28.50 %                   |
| Excédent d'investissement reporté                 |                     |                     | 1 549.00 €          |                             |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>103 560.12 €</b> | <b>415 146.00 €</b> | <b>485 040.00 €</b> | <b>+ 16.84 %</b>            |

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement (77 200 €)**

Il s'agit de subventions émanant :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'extension du cimetière,
- de la Région et du Département pour la réhabilitation des deux appartements.

**Chapitre 16 – Emprunts (164 374 €)**

Cette somme correspondrait à l'emprunt à souscrire pour la rénovation des deux appartements et pour équilibrer le budget. Cependant, en fonction du plan de financement et du résultat de l'appel d'offre, cette somme sera minorée.

**Chapitre 10 – Dotations (6 466 €)**

Ce chapitre correspond au crédit qu'il convient de capitaliser pour pallier aux restes à réaliser de l'année 2011.

Sont concernés par les restes à réaliser les travaux de restauration des marches de l'église et du calvaire, le premier acompte de la facture d'honoraire de l'architecte pour la réhabilitation des logements et les frais liés à l'installation des prises pour les illuminations par le SICECO.

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections (26 427 €)**

Ce crédit correspond à l'amortissement des frais d'étude qui n'ont pas été suivis de travaux. En 2012, il convient d'amortir deux années pour rattraper l'amortissement de l'année 2010 qui n'a pas été comptabilisé.

**Chapitre 041 – Opération d'ordre patrimonial (91 539 €)**

Il s'agit de la valorisation des parcelles de bois qui ont été données à la commune dans le cadre de son intégration à l'actif de la commune ainsi que du transfert au sein de l'actif du « réseau d'assainissement » sur le réseau d'eaux pluviales.

**Virement de la section de fonctionnement (117 485 €)**

Pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire de prévoir un virement de la section de fonctionnement.

## Excédent d'investissement reporté (1 549 €)

En 2011, la section d'investissement a dégagé un excédent à hauteur de 1 549,00 € qu'il convient de reporter sur l'exercice 2012.

Monsieur le Maire remercie Madame Murielle ROCHE et invite les membres du Conseil Municipal à approuver le Budget Primitif 2012 au travers d'un vote nominatif, si un quart des présents est d'accord, comme le prévoit le règlement intérieur dans son article 23.

L'ensemble des présents étant d'accord, chaque membre exprime son choix

|                                              |              |
|----------------------------------------------|--------------|
| Alain CHARLET                                | : Pour       |
| Murielle ROCHE                               | : Pour       |
| Mireille THIÉBAUD (représentée par M. ROCHE) | : Pour       |
| Gérald THIBERT                               | : Abstention |
| Corinne CORTOT                               | : Pour       |
| Boris OUDOT                                  | : Pour       |
| Pascal BELLORGET                             | : Pour       |
| Arnault MERLE                                | : Pour       |
| Évelyne SOMMET                               | : Contre     |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention, le Budget Primitif 2012.

## Budget Forêt 2012 :

Monsieur Alain CHARLET laisse la parole à Madame Murielle ROCHE afin de présenter le Budget Forêt 2012.

|                       | Dépenses    |              |              |                     |
|-----------------------|-------------|--------------|--------------|---------------------|
|                       | CA 2011     | BP 2011      | BP 2012      | % évol.<br>BP 11/12 |
| <b>Fonctionnement</b> | 7 568.77 €  | 166 851.00 € | 144 621.00 € | - 13.32 %           |
| <b>Investissement</b> | 33 656.70 € | 53 646.00 €  | 71 435.00 €  | + 33.16 %           |

|                       | Recettes     |              |              |                     |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
|                       | CA 2011      | BP 2011      | BP 2012      | % évol.<br>BP 11/12 |
| <b>Fonctionnement</b> | 167 125.30 € | 166 851.00 € | 144 621.00 € | - 13.32 %           |
| <b>Investissement</b> | 17 221.31 €  | 53 646.00 €  | 71 435.00 €  | + 33.16 %           |

### ➤ **Section de fonctionnement**

Les **dépenses de fonctionnement** d'un montant de 144 621 € sont constituées de la façon suivante :

- Entretien de la forêt : 4 400 €
- Frais bancaires : 10 €
- Frais de gardiennage : 12 000 €
- Impôts et taxes : 600 €
- Reversement au budget principal : 72 611 €
- Virement à la section d'investissement : 55 000 €

Madame Murielle ROCHE rappelle que les frais de gardiennage sont fixés par l'ONF.



Il faut noter une baisse du reversement prévu de l'excédent au budget principal qui passe 107 340 € à 72 611 € et de l'entretien des bds et forêts de 6 500 € à 4 400 €. En revanche, le virement à la section d'investissement progresse de 15 000 € en raison de travaux non réalisés en 2011 compte tenu des conditions climatiques, et qui vont être effectués au cours de l'année 2012.

Les **recettes de fonctionnement** sont issues de la vente de bois (1 500 €) et du résultat de fonctionnement reporté (143 121 €). Il n'est fait aucune prévision pour la vente de bois hormis les affouages.

En effet, en 2011 aucune vente de bois n'a été opérée.

#### ➤ **Section d'investissement**

Les **dépenses d'investissement** correspondent :

- au report du déficit d'investissement de l'année 2011 (16 435 €),
- aux travaux qui seront prévus par l'ONF au cours de l'année 2012 et au report de certains travaux qui n'ont pas pu être faits en 2011 en raison des intempéries (55 000 €).

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisé (16 435 €) pour permettre la couverture du déficit de l'année 2011,
- du virement de la section de fonctionnement (55 000 €) pour équilibrer la section d'investissement.

Monsieur le Maire remercie Madame Murielle ROCHE et invite les membres du Conseil Municipal à approuver le Budget Forêt 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 7 voix POUR et 2 abstentions, le Budget Forêt 2012.

#### **Travaux forestiers 2012 :**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des travaux prévus pour l'année par l'O.N.F. Le devis est de 39 787.54 €. Seuls les travaux effectués seront facturés.

**Parcelle 20** : cloisonnement sylvicole et passage cover-crop

**Parcelle 2** : mise en place de plants de chêne sessile et d'érable plane

**Parcelle 28** : dégagement de plantation et labour au cover-crop

**Parcelle 32** : entretien mécanisé

**Parcelle 36** : dégagement manuel et labour au cover-crop

**Parcelle 40** : entretien mécanisé et dégagement manuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par l'O.N.F.

#### **Demande d'aide au Conseil Général pour travaux forestiers :**

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de reboisement sur 11.17 ha à entreprendre dans la parcelle 2 de la forêt communale relevant du régime forestier.



Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 36 733.30 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet qui lui a été présenté,
- Sollicite l'octroi d'une aide du Conseil Général de la Côte d'Or pour ces travaux, d'un montant total de 14 693.32 €,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure à la demande d'aide,
- S'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne réussite de l'opération,
- Désigne l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil Général de la Côte d'Or,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet,
- Précise que le projet aura les impacts suivants :
  - Sur l'emploi et la formation : il contribuera à consolider l'emploi en milieu rural par les travaux sylvicoles manuels nécessaires et participera à l'alimentation des unités de production locales de la filière bois.  
Ces chantiers contribueront à la formation continue des opérateurs et pourront, par le biais de l'encadrement des stagiaires en formation, participer à la formation initiale des jeunes ou de requalification de demandeurs d'emploi.
  - Sur l'environnement : à ce jour, outre les engagements de la Charte bourguignonne de l'entrepreneur forestier, que l'ONF veillera à faire respecter par les opérateurs, le projet ne présente pas d'impact particulier sur l'environnement par sa localisation ou les itinéraires techniques choisis.
- En outre, le Conseil Municipal prend les engagements juridiques suivants :
  - Certifie l'exactitude des renseignements et documents présentés à l'appui de son dossier
  - Certifie être assujetti à la TVA
  - Atteste sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de la commune
  - Déclare avoir été informé et avoir pris connaissance de tous les textes réglementaires liés à la demande, ainsi que les obligations communautaires qu'il aura à respecter, en particulier en matière de comptabilité et de contrôle
  - Déclare avoir recueilli les autorisations préalables requises par les réglementations en vigueur pour mener à bien le projet
  - Déclare avoir vérifié toutes les quantités qui figurent dans la demande et notamment sur le plan de masse du projet et qu'il déclare exactes et sincères
  - S'engage à respecter les délais de commencement et de fin de travaux, ainsi que les délais de demande de versement de l'aide selon le règlement financier du Conseil Général de la Côte d'Or
  - S'engage à fournir les documents exigés dans la décision d'octroi de l'aide pour toute demande de paiement
  - S'engage à réaliser les travaux et entretiens indispensables à la bonne fin de l'opération et au bon état des ouvrages pendant une durée de 5 ans à compter de la date de commencement des travaux
  - S'engage à laisser affectés à la production et à la vocation forestières les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié

l'octroi de l'aide pendant une durée de 5 ans à compter de la date de commencement des travaux

- S'engage à ne pas diviser les terrains ayant justifié l'octroi de l'aide, à moins que la division ne résulte d'une opération d'utilité publique, d'un remembrement, ou d'autres causes expressément prévues par le code forestier, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de commencement des travaux
- S'engage à conserver la garantie de gestion durable dont est dotée la propriété et à ne pas la démembrer de manière à mettre fin à cette garantie pendant une durée de 15 ans à compter de la date de commencement des travaux.

À l'unanimité.

### Élections Présidentielles et Législatives :

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai prochain et les élections législatives les 10 et 17 juin et qu'il convient d'organiser les permanences du bureau de vote.

#### **Pour le premier tour des Présidentielles, le 22 avril :**

Se déclare absente : Mme Corinne CORTOT

|                  |                                  |                |                  |
|------------------|----------------------------------|----------------|------------------|
| De 08h00 à 10h30 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Évelyne SOMMET | Gérald THIBERT   |
| De 10h30 à 13h00 | Mireille THIEBAUD<br>(Assesseur) | Arnault MERLE  | Pascal BELLORGET |
| De 13h00 à 15h30 | Murielle ROCHE<br>(Assesseur)    | Boris OUDOT    |                  |
| De 15h30 à 18h00 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Murielle ROCHE |                  |

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), Murielle ROCHE (Assesseur), Mireille THIÉBAUD (Assesseur), Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET.

#### **Pour le second tour des Présidentielles, le 6 mai :**

|                  |                                  |                |                  |
|------------------|----------------------------------|----------------|------------------|
| De 08h00 à 10h30 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Évelyne SOMMET | Corinne CORTOT   |
| De 10h30 à 13h00 | Mireille THIEBAUD<br>(Assesseur) | Gérald THIBERT | Pascal BELLORGET |
| De 13h00 à 15h30 | Murielle ROCHE<br>(Assesseur)    | Boris OUDOT    | Arnault MERLE    |
| De 15h30 à 18h00 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Murielle ROCHE | Corinne CORTOT   |

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), Murielle ROCHE (Assesseur), Mireille THIÉBAUD (Assesseur), Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET.

### **Pour le premier tour des Législatives, le 10 juin :**

|                  |                                  |                     |                |
|------------------|----------------------------------|---------------------|----------------|
| De 08h00 à 10h30 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Evelyne SOMMET      | Gérald THIBERT |
| De 10h30 à 13h00 | Mireille THIEBAUD<br>(Assesseur) | Corinne CORTOT      | Boris OUDOT    |
| De 13h00 à 15h30 | Murielle ROCHE<br>(Assesseur)    | Arnault MERLE       |                |
| De 15h30 à 18h00 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Pascal<br>BELLORGET | Murielle ROCHE |

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), Murielle ROCHE (Assesseur), Mireille THIÉBAUD (Assesseur), Pascal BELORGET et Arnault MERLE.

### **Pour le second tour des Législatives, le 17 juin :**

|                  |                                  |                |                     |
|------------------|----------------------------------|----------------|---------------------|
| De 08h00 à 10h30 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Evelyne SOMMET | Boris OUDOT         |
| De 10h30 à 13h00 | Mireille THIEBAUD<br>(Assesseur) | Arnault MERLE  |                     |
| De 13h00 à 15h30 | Murielle ROCHE<br>(Assesseur)    | Corinne CORTOT |                     |
| De 15h30 à 18h00 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Gérald THIBERT | Pascal<br>BELLORGET |

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), Murielle ROCHE (Assesseur), Mireille THIÉBAUD (Assesseur), Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET.

Si besoin, pour compléter les bureaux, Monsieur le Maire peut demander aux membres de la commission de révision de la liste électorale, à des électeurs inscrits sur la liste électorale et/ou à des représentants des candidats.

### **Questions diverses :**

#### **✓ Coupe 29**

Comme prévu lors de la précédente réunion, le conseil municipal est invité à se prononcer pour la reconstruction du pont provisoire réalisé dans la coupe 29 afin que les affouagistes retardataires puissent évacuer leur bois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, rejette la demande par 8 voix POUR et 1 abstention.

#### **✓ Travaux logements communaux**

Le projet se poursuit. Le mercredi 21 mars, une vérification de l'état sanitaire de la charpente et un sondage pour vérifier la capacité portante du plancher de l'appartement au-dessus de l'école seront réalisés. Ensuite, l'architecte pourra faire les mises au point des plans et des estimations.

✓ **Équipement du tracteur**

Les établissements GIACOMEL ont enfin trouvé un équipement pour le tracteur de la commune. Il s'agit d'un chargeur MAILLEUX UTILITY modèle U 10 S, avec une adaptation mécanique, une cloche de Mack System et une benne à terre de 1.80 mètres.

L'équipement neuf est garanti un an et sera monté dans leurs ateliers. La proposition commerciale est très intéressante puisque la commune obtient un rabais de près de 24 %. Le conseil n'a pas à se prononcer puisque Monsieur le Maire détient une délégation pour engager des dépenses de ce montant (délibération du 14 mai 2008, déposée en Préfecture le 18 juin 2008)



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET